

Le comité d'admission



Le Comité d'admission, c'est quoi ?

C'est une instance associative qui reçoit et traite, conformément aux décisions d'orientation prononcées par la CDAPH, Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, les demandes d'admission en accueil de jour et hébergement dans les structures suivantes :

- ESAT Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail
- FDV Foyer De Vie
- FAM Foyer d'Accueil Médicalisé
- MAS Maison d'Accueil Spécialisée
- UPHV Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes
- Dispositif Tremplin

Merci d'adresser directement aux établissements les demandes d'inscription en :

- DIME Dispositif Intégré Médico-Educatif
- SAVS/SAMSAH Service d'Accompagnement à la Vie Sociale/Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- EHPAD Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

ainsi que celles de stages et d'accueil temporaire.

C'est qui ?

Le Comité est composé de 3 membres permanents qui se réunissent régulièrement :

- un.e président.e
- un.e chargé.e de mission
- un.e secrétaire

Tous les 3 mois, le Comité plénier se réunit avec des professionnels des secteurs de l'Association, un.e représentant.e des familles et de la MDPH 29, Maison Départementale des Personnes Handicapées, pour valider les admissions et échanger des orientations globales.

Pourquoi ?

Le Comité garantit que toutes les candidatures sont traitées équitablement, suivant un principe de non-sélection. Elles sont examinées selon les priorités associatives et l'adéquation des besoins du candidat avec la place disponible.

Des supports pour vous aider à compléter votre Dossier Unique d'Admission (DUA) sont disponibles sur le site internet de l'Association
<https://www.lesgenetsdor.org/association/etre-accompagne/demarches-dadmission/>

Comment ?

1. L'inscription en liste d'attente

Les bénéficiaires d'une orientation délivrée par la MDPH du Finistère doivent remplir un Dossier Unique d'Admission (DUA) sur la plateforme Via Trajectoire : soit en allant sur le site web : usager.viatrajectoire.fr, soit avec le QR Code ci-contre.

Pour les autres demandeurs, merci de contacter le Comité d'admission.

Une fois le DUA reçu, la demande est inscrite sur la liste d'attente. Un accusé de réception est transmis aux demandeurs.
Une mise à jour de la demande est envoyée tous les ans.



Flashez ce
QR Code avec
votre mobile

2. L'étude d'admission :

Quand une place est disponible, le Comité, selon les priorités définies par l'Association, propose aux établissements d'étudier la demande d'une personne inscrite sur la liste d'attente, en vérifiant l'adéquation entre l'accompagnement proposé et les besoins du demandeur. Un refus argumenté par l'établissement peut être donné si l'accompagnement n'est pas adapté.

Les délais d'attente peuvent être longs, notamment pour des places en hébergement de FDV / FAM / MAS, au regard du décalage entre le nombre de personnes en attente et le nombre de places disponibles.

Contactez-nous :

Par courrier :

M. Le Président, Comité d'admission Les Genêts d'Or
CS 17942 - 29679 Morlaix Cedex

Par téléphone : 02 98 62 87 20 (permanence les mardis
matin et vendredi matin)

Par mail : comite.admission@lesgenetsdor.org



Association Les Genêts d'Or

14 rue Louis Armand – ZI de Keriven – 29600 Saint-Martin-des-Champs

Adresse postale : CS 17942 – 29679 Morlaix Cedex

02 98 63 67 67 – siege@lesgenetsdor.org – www.lesgenetsdor.org